MAIRIE SAINT-MÉLANY

République Française
Département de l'Ardèche

ARRÊTÉ N°14
DU 04/05/2026

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA CURE POUR LA MANIFESTATION DU SENTIER DES LAUZES

LE DIMANCHE 14 JUIN 2026 ENTRE 9H ET 19H

VU la loi n° 82-2 3 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
VU la demande formulée en date du 30 avril 2026par note écrite par l'association « Sur le sentier des Lauzes » situé 1858 route de Saint Mélany, 07260 Saint Mélany.
Considérant que pour permettre **l'organisation de cette manifestation dans les meilleures conditions avec occupation du lieu « place de la cure »**, assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire du stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le dimanche 14 juin 2026 entre 9h et 19h : Le stationnement sera interdit sur tout le périmètre de la place de la cure.

ARTICLE 2 La signalisation et les interdictions s'y rapportant seront mises en place par les soins de l'association « Sur le sentier des Lauzes ». Le droit des tiers demeure expressément réservé ainsi que la libre circulation des véhicules de secours et d 'incendie.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

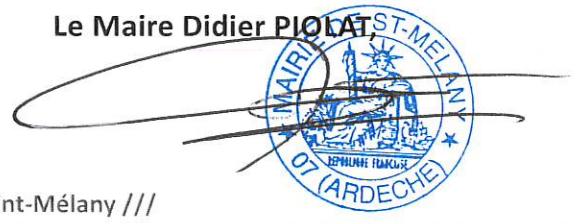
Monsieur le Maire de la commune

L'association « Sur le sentier des Lauzes »

Fait à Saint Melany

Le 04 mai 2026

Le Maire Didier PIOLAT



/// Mairie de Saint-Mélany ///
LE VILLARD - 1800 Route de Saint-Mélany - 07260 Saint Mélany - 09-60-01-73-06 - mairiestmelany@orange.fr
Secrétariat ouvert le jeudi de 15H à 18h

Demande d'arrêté de stationnement – Place de la Cure – dimanche 14 juin 2026

Sur le sentier des lauzes <bonjourleslauzes@gmail.com>
jeudi 30 avril 2026 à 17:41 réception
À : Mairie St-Mélany

Bonjour,

Je me permets de vous écrire dans le cadre de notre prochain temps fort artistique à Saint-Mélany, le partenariat avec l'association le Ressort pour le projet « Des vivant.e.s et des mort.e.s », afin de vous **demander la possibilité de prendre un arrêté de stationnement sur la place de la Cure le dimanche 14 juin 2026 de 9h à 19h**

Nous aurions besoin de libérer la place de la Cure sur cette plage horaire afin de garantir à la fois la sécurité et le confort d'accueil du public.

Nous vous demandons également la possibilité d'utiliser la cour intérieure de la Cure et d'organiser la conférence au cimetière de Saint-Mélany.

Le programme de la journée se déploie ainsi :

TEMPS FORT – Des vivant.e.s et des mort.e.s

- **10h30 – 12h30 : Conférence / discussion – balade commentée au cimetière***
 Animée par Thanatosphère (2h), suivie d'un repas partagé.
 Cette balade commentée invite à explorer le cimetière comme un lieu de mémoire, d'histoire et de pratiques sociales. Elle propose de mieux comprendre les usages et la législation des cimetières, l'art funéraire, ainsi que l'évolution des rites et des regards portés sur la mort au fil du temps.

- **14h00 – 16h30 : Spectacle intimiste – "Des vivant.e.s et des mort.e.s" (devant La Cure : sur le parking)**
 La gardienne vous invite à boire le thé. Elle vit en caravane. Plongez dans son univers singulier empli des mots, des voix et des objets des personnes qu'elle a croisées en chemin. Toutes ces rencontres l'ont bouleversée, déplacée, réparée et elle a très envie de vous les partager. Vous pourrez explorer, ouvrir ses tiroirs, vous asseoir sur son lit, lire ses carnets, écouter ses enregistrements K7…
 en continu – dès 10 ans
- **14h00 – 15h30 : Écoutes collectives (entre La Cure et l'église)**
 Un podcast en 6 épisodes où dialoguent les fragments de vie qui nous ont été confiés. Révéler la diversité et les similitudes des vécus à la mort. Faire jaillir de l'intime l'universel. Un radio K7 va leur donner vie. Embarquez dans ce voyage singulier !
- **17h00 – 19h00 : Café mortel (Le Bon Port)**
 Un café mortel est un temps convivial pour parler de la mort, permettant et favorisant une parole authentique, vivante et vivifiante ! Chacun peut partager son vécu, être écouté sans aucun jugement, ni commentaire. Il n'y a pas de thème imposé : le moment se forme à partir de ce qui émerge.
 Animé par Thanatosphère – 2h – dès 12 ans (accompagné d'un proche)

Merci d'avance pour votre aide et votre soutien, toujours précieux dans ces moments de mise en place. N'hésitez pas si vous avez besoin de précisions ou d'ajustements.

Bien cordialement,

Julie Glotz

--

SUR LE SENTIER DES LAUZES
Julie Glotz
Administratrice de production
ASSOCIATION SUR LE SENTIER DES LAUZES
Mardi & Jeudi 10h-18h
bonjourleslauzes@gmail.com
1858 route de St-Mélany, 07260 Saint-Mélany
http://surlesentierdeslauzes.fr/
04 75 35 53 92